

---

Admission de diverses députations venues féliciter la Convention et présenter leurs dons à la patrie, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Admission de diverses députations venues féliciter la Convention et présenter leurs dons à la patrie, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 47;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20198\\_t1\\_0047\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20198_t1_0047_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

atroce, celui d'envelopper nos droits et la liberté d'un crêpe affreux teint du sang des patriotes attendent maintenant que la justice nationale ait vengé la nature. L'orage qu'ils prétendaient former, tonne en ce moment sur leur tête coupable et la foudre va frapper tous les auteurs de cet horrible complot.

Législateurs, nous renouvelons ici le serment que nous avons fait dans cette enceinte, il y a onze jours, celui de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour défendre la représentation nationale, la liberté et l'égalité. Vive la République, Vive la Montagne.

## 86

Ils sont aussi ceux de la société républicaine sans-culotte des Lombards, des sections des Gardes-Françaises, de la Liberté, qui remet en même temps une épée à garde d'argent, pour être donnée à celui de nos frères qui s'est le plus distingué à la reprise de Toulon; de l'Homme-Armé, de la section Révolutionnaire, de celle de Bondy, qui promet à la République 8 milliers de salpêtre, et qui annonce en avoir déjà remis 1 139 livres et demie à l'administration de la commune d'Auteuil, ainsi que des sans-culottes de fauxbourg Antoine, dont l'adresse, ainsi que la réponse du président, sera insérée au bulletin, avec mention honorable au procès-verbal (1).

a

L'ORATEUR de la Sté Républ. des Lombards.

Citoyen président,

La Société républicaine sans-culottes des Lombards est venue ces jours derniers (2) vous manifester son vœu sur les mesures qu'a prises la Convention contre les menées liberticides des ennemis de la chose publique, l'assemblée générale de la section par un arrêté qu'elle a pris hier (ne pouvant s'assembler que les jours indiqués par la loi) vient aujourd'hui vous manifester les mêmes sentiments, n'ayant rien à ajouter aux expressions énergiques énoncées dans l'adresse de la susdite société n'étant composée jusqu'à ce moment que de citoyens de la section.

Et elle promet la surveillance contre tous ceux qui oseroient attenter l'avilissement ou la dissolution de la Convention. Elle jure ne faire qu'un faisceau pour la défendre. Vive la République (3).

b

L'ORATEUR de la sect<sup>n</sup> des Gardes-Françaises.

La Section des Gardes-Françaises étoit impatiente de joindre son hommage à ceux que vous

(1) P.V., XXXIV, 28. *J. Sablier*, n° 1213; *Batave*, n° 400; *J. Perlet*, n° 546; *Mon.*, XX, 20.

(2) *Arch. parl.*, LXXXVI, 627.

(3) C 299, pl. 1045, p. 36. Signé : ROUCHAS (présid.). Mention dans *J. Perlet*, n° 546; *J. Sablier*, n° 1213; *J. Mont.*, n° 129; *Mon.*, XX, 21; *Débats*, n° 548, p. 10; *Ann. patr.*, n° 445; *M.U.*, XXXVIII, 60.

avez déjà reçus; il n'en sera ni moins pur, ni moins sincère, pour avoir été retardé, malgré nous de quelques instans.

Notre profession de foi est la même que celle de tous nos frères de Paris; celle de tous les départemens sera la même encore. Ils jureront, comme nous, reconnoître la Convention comme l'unique point de ralliement de tous les vrais Républicains, comme l'unique centre de la confiance du peuple. Ils vous féliciteront de l'attitude ferme et majestueuse que vous avez conservée au milieu des horribles complots qui vous environnoient, et qui n'auroient pu vous atteindre sans anéantir les fondemens de la République une et indivisible. Ils admireront le génie qui préside à vos comités, et qui déjoue tant de trames, si méchamment ourdies, et si honteusement criminelles.

Représentans du peuple, que du haut de la Montagne Sainte la massue de la vengeance nationale tombe pour écraser ces lâches imposteurs, dont la bouche a prostitué le langage du patriotisme. Nouveaux Hercules, exterminatez ces monstres, qui infestoient la terre de la Liberté. Qu'ils sachent que les flots impurs vomis par la Ligue des tyrans viendront se briser contre cette montagne inébranlable, et que pas un des complots liberticides, ne peut échapper à votre surveillance. Vive la République, Vive la Convention, Vive la Montagne (1).

c

Le c<sup>n</sup> TITELoux, orateur des sections de Versailles. Représentans du peuple français,

Grâces soient rendues à vos infatigables travaux. Vous avez encore une fois rassuré les bases de la Liberté qui est votre ouvrage. Vous avez démasqué les faux patriotes, vous avez dévoilé les conspirateurs. Nous vous devons notre salut, recevez l'assurance de notre reconnaissance et de notre attachement.

Périr de la main des factieux qui tuent la liberté, c'est périr avec douleur. Périr en protégeant les jours de la représentation nationale, c'est mourir pour la patrie, c'est laisser avec joie son dernier soupir à la postérité heureuse et libre.

Que les traîtres découragés pâlisent. Chacun de leurs attentats est pour la révolution un nouveau triomphe. Ils verront dans la crise que nous préparait leur perfidie, tous les bras élevés pour précipiter leur chute et pour ombrager la Montagne. Nous l'avons juré, recevez de nouveau par notre organe le serment des sections de Versailles. Nous exterminerons les traîtres à la pa-

(1) C 299, pl. 1045, p. 37. Extrait des reg. de l'ass. gle, 30 vent. (p. 38) : « L'assemblée générale par un mouvement spontané décide à l'unanimité qu'elle se transportera demain primidi, avec ses corps constitués, à la Convention nationale pour la féliciter d'avoir déjoué les complots liberticides des ennemis du bien public et témoigne en même temps la peine qu'elle ressent de ce que la distance qu'il y a d'une séance à l'autre l'a mis dans le cas de ne le pouvoir faire plus tôt.

Signé : CARRÉE (présid.), THIERRY (secrét.), P.c.c. : GOURDAULT (secrét.-greffier) ».

Mention dans *C. Eg.*, n° 581; *B<sup>in</sup>*, 13 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); *Ann. patr.*, n° 445; *J. Mont.*, n° 129; *J. Sablier*, n° 1213; *Débats*, n° 548, p. 10; *Mon.*, XX, 21.